



# COMMUNE DE DOURGNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 avril 2025

N° 20250407DL22

### Conseillers et Quorum

En exercice : 12

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 25/03/2025

## OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, M. COLLOT Adrien, Adjointes.  
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle,  
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

**Excusés :** MM. BARTOLO Thibaud, BEILLARD Adrien

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Mme Gisèle HERNANDEZ, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**Quorum :** Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme Danielle BOURDIN, adjointe en charge des finances de la commune, demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat comptable de la section exploitation et la section investissement du budget Assainissement, CFU 2024.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,  
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

➤ **D'AFFECTER** les résultats des sections d'exploitation et d'investissement comme suit :

	Investissement	Exploitation
Résultat de l'exercice	9 605.37 €	45 512.67 €
Résultat reporté (N-1)	14 388.59 €	35 968.63 €
Reprises sur provisions		
Résultat de clôture	23 933.96 €	81 481.30 €
Reste à réaliser (Dépenses)	68 542.89 €	
Reste à réaliser (Recettes)	0.00 €	
Besoin de financement	- 44 548.93 €	
Affectation au 1068	44 548.93 €	- 44 548.93 €
Report au 001 budget N+1	23 993.96 €	
Report au 002 budget N+1		36 932.37 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

HLH.

Gisèle HERNANDEZ

Affiché en Mairie le 9 avril 2025

Le Maire,



Dominique COUGNAUD



*Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.*